



Charleville Mézières, le 8 septembre 2020

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,  
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Madame la Rectrice de l'Académie de Reims  
Chancelière des Universités

Madame Isabelle AVIGLIANO,  
Cheffe de bureau des relations sociales et de  
l'accompagnement des personnels (BRSAP)

Rectorat de Reims  
1 rue Navier 51082 REIMS Cédex

## Objet : Prime Exceptionnelle COVID-19 courrier N°3

- Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

- Note DAF C3-2020 n°0021 du 22 juin 2020

Madame la Rectrice,

Je vous ai adressé deux courriers aux dates respectives du 26/06/2020 et du 08/07/2020 relatives au dossier de la prime exceptionnelle COVID. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse écrite de votre part.

La « prime exceptionnelle COVID » a été versée à certains fonctionnaires avec la paie du mois d'août 2020 comme le préconisait le ministre. Nos craintes que nous avons exprimées lors du dernier CTA de l'année écoulée se sont avérées en cette rentrée. Ce versement suscite bon nombre d'interrogations de la part des collègues qui se demandent quels ont été les critères d'attribution de cette « prime exceptionnelle COVID ». En effet cette prime censée récompenser les « agents ayant connu un surcroît d'activité significatif de travail quantifiable et objectivable pour assurer la continuité des missions de l'Etat pendant la crise » est en train de créer un climat d'incompréhension et de division entre collègues alors qu'il faut être, plus que jamais, liés et solidaires en ces temps compliqués de crise sanitaire.

Il serait désormais plus que souhaitable voire indispensable qu'une note rédigée par vos services soit communiquée à l'ensemble des agents afin d'expliquer les critères académiques déterminants et retenus pour l'attribution de la prime.

De plus, nous souhaiterions obtenir également la répartition des bénéficiaires de cette indemnité par structure et par montant compte tenu de l'enveloppe allouée à cet effet.

Je vous remercie par avance, Madame la Rectrice, de la prise en compte de ces éléments.

Les représentant·e·s élu·e·s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section Académique de Reims vous prient de croire, Madame la Rectrice, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,  
A&I UNSA académie de Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ